

Cette assurance couvre les dépenses médicales engagées hors du pays de résidence permanente de l'assuré. La couverture est offerte aux visiteurs au Canada, travailleurs étrangers, immigrants et Canadiens de retour au pays non admissibles à la couverture du régime provincial d'assurance maladie.

Prestations clés	Limite maximale
Garantie maximale	200 000 \$ CA
Traitement médical d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Traitement médical d'urgence d'une maladie ou blessure d'un patient hospitalisé ou externe Services d'un médecin Soins infirmiers privés Radiographies et services de laboratoire Location ou achat d'équipement médical essentiel
Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Trois visites de suivi dans les 14 jours suivant le traitement médical d'urgence initial
Ambulance	Oui, terrestre, maritime et aérienne, incluant les services d'ambulanciers paramédicaux ou d'un taxi à la place
Médicaments d'ordonnance	Approvisionnement limité à 30 jours
Services d'autres professionnels de la santé	À concurrence de 500 \$ par praticien pour les services d'un physiothérapeute, chiropraticien, podologue, ostéopathe, podiatre ou optométriste autorisés
Traitement de fracture	À concurrence de 1 000 \$ pour les traitements médicaux reliés aux fractures, incluant les radiographies, le retrait du plâtre, le remplacement d'un plâtre et un traitement de physiothérapie
Allocation d'hospitalisation	À concurrence de 75 \$ par jour pour les frais accessoires d'hospitalisation
Transport aérien d'urgence	À concurrence du montant maximal de la police; comprend le coût d'une ambulance aérienne, d'une civière ou d'un aller simple en classe économique, un accompagnateur médical ou un compagnon de voyage et les frais de surclassement lorsque c'est médicalement nécessaire (pour l'assuré et l'accompagnateur médical ou le compagnon de voyage)
Retour d'un compagnon de voyage	Le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour le retour au point de départ si l'assuré est rapatrié pour raisons médicales
Retour des enfants et petits-enfants	<p>Si l'assuré est rapatrié en vertu de la prestation « Transport aérien d'urgence » ou « Rapatriement », la compagnie paiera le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour le retour au point de départ initial des enfants à charge ou petits-enfants et le coût d'un accompagnateur</p> <p>S'applique aux enfants ou petits-enfants âgés de 21 ans ou moins, ou de 25 ans ou moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune restriction d'âge ne s'applique s'ils ont un handicap physique ou intellectuel</p>
Rapatriement	<ul style="list-style-type: none"> À concurrence de la limite de la police pour la préparation et le retour de la dépouille À concurrence de 5 000 \$ pour l'inhumation À concurrence de 5 000 \$ pour l'incinération, incluant le retour des cendres dans le pays de résidence permanente Frais de transport d'un membre de la famille pour identifier la dépouille, et jusqu'à 300 \$ par jour à concurrence de 1 500 \$ pour les repas et l'hébergement. Le membre de la famille sera également couvert en tant qu'assuré
Transport de la famille	Le coût d'un aller-retour en classe économique par voie aérienne ou terrestre et jusqu'à 300 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$, pour les frais de subsistance
Frais de garde des enfants	Jusqu'à 250 \$ par jour et à concurrence de 2 500 \$ pour les frais de garde des enfants assurés de 18 ans et moins lorsque l'assuré est hospitalisé ou transféré dans un autre hôpital dans une autre ville pour un traitement médical urgent
Frais de subsistance	Jusqu'à 250 \$ par jour, à concurrence de 2 500 \$
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> À concurrence de 4 000 \$ par accident À concurrence de 500 \$ pour toute autre urgence dentaire
Assurance accident 24 heures sur 24	À concurrence de 25 000 \$

Prestations et caractéristiques

Caractéristiques clés	
Options pour le montant assuré	25 000 \$/50 000 \$/100 000 \$/150 000 \$/200 000 \$
Tarifs	Tarifs individuels, pour deux personnes, ou tarifs familiaux
Franchise	Franchise automatique de 150 \$ CA; option de rachat de la franchise avec un supplément de 15 %; d'autres options de franchise sont disponibles pour réduire la prime
Période d'attente	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de période d'attente pour les maladies si la police est achetée avant l'arrivée au Canada • Période d'attente de 48 heures pour les maladies si la police est achetée dans les 60 jours suivant l'arrivée au Canada • Période d'attente de 7 jours pour les maladies si la police est achetée 61 jours ou plus après l'arrivée au Canada
Voyages dans le monde entier	Les voyages dans le monde entier et les visites au pays de résidence permanente sont autorisés tant que l'assuré passe la majeure partie de son temps au Canada. Aucune couverture n'est offerte dans le pays de résidence permanente
Couverture des troubles médicaux préexistants	<p>59 ans et moins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période de stabilité de 120 jours avant la date de prise d'effet ou la date d'arrivée au Canada, la date la plus tardive prévalant <p>60 à 69 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période de stabilité de 180 jours avant la date de prise d'effet ou la date d'arrivée au Canada, la date la plus tardive prévalant <p>70 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les troubles médicaux préexistants ne sont pas couverts
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements non urgents • Soins de longue durée ou traitements continus • Tests et consultations exploratrices Veuillez consulter le libellé de police pour la liste complète des exclusions
Demandes de règlement	Veuillez consulter les instructions relatives aux demandes de règlement dans le libellé de police

Couvertures optionnelles	
Sports de contact	Couvre les sports de contact (pour les personnes de 18 ans et plus) – Montant assuré à concurrence de la limite de la police. Des frais additionnels s'appliquent
Sports d'aventure	Couvre les sports d'aventure – Montant assuré à concurrence de la limite de la police. Des frais additionnels s'appliquent
Sports extrêmes	Couvre les sports extrêmes – Montant assuré à concurrence de la limite de la police. Des frais additionnels s'appliquent